

Procès-Verbal

N° 7.

COMMISSION DES FINANCES

---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du Lundi 16 Février 1920

---

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. MILLIES-LACROIX, DOUMER, BERARD, DE SELVES, TOURON, MICHEL, BERTHELOT, Général HIRSCHAUER, ROULAND, DUBOST, LEBRUN, LINTILHAC, RIBOT, CHASTENET, DAVID, DAUSSET, MILAN, MARRAUD, PERCHOT, CLEMENTEL.

Excusés: M.M. BRARD, CHERON, H. BERENGER.

SOMMAIRE

- Echange de vues sur les déclarations de M. le Ministre des finances à la Commission.

ECHANGE DE VUES SUR LES DECLARATIONS DE  
M. LE MINISTRE DES FINANCES A LA COMMISSION.

---

M. LE PRESIDENT.

- J'ai pris la liberté de vous faire adresser le procès-verbal de la séance du Lundi 9. Quelqu'un a-t-il des observations à faire sur ce procès-verbal ?

M. RIBOT,

- dit qu'une phrase du ministre ne figurant pas au procès-verbal, la réponse qu'il a faite paraît incompréhensible. Le ministre avait dit qu'il serait dangereux de recourir encore à la Banque de France.

M. DUBOST,

- dit qu'il n'est peut-être pas sans danger de laisser circuler des déclarations aussi graves à la veille d'un emprunt.

M. LE PRESIDENT.

- La lacune signalée par M. RIBOT ne m'avait pas échappé; la rectification sera faite.

Quant à l'observation de M. DUBOST, M. le

Rapporteur Général et moi avons cru que la communication pouvait être faite, à la condition de rester confidentielle. Nous pouvons certainement compter sur la discrétion de tous les membres de la Commission.

M. DUBOST,

- fait observer que ce document a passé par beaucoup de mains, notamment par celles des dactylographes.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL.- Pendant la guerre, certains rapports secrets ont circulé de la même manière, sans le moindre inconvénient.

M. RIBOT,

fait remarquer qu'il a dit que, parmi les impôts cédulaires, les produits du travail devraient être moins frappés que les revenus.

M. DAUSSET,

- dit que l'on pourrait croire, d'après une phrase du procès-verbal qu'il est partisan du changement du point de départ de l'exercice financier, alors qu'il n'en est rien. La comptabilité serait embrouillée à la suite d'un tel changement.

M. TOURON,

- déclare qu'il a dit que le commerce des grains doit être libre ou qu'ils doivent être taxés proportionnellement à leur valeur. En ce qui concerne les avances aux régions libérées, il a dit qu'il fallait s'en tenir rigoureusement au système prévu par la loi. La phrase sur le financement de certaines avances ne reproduit pas exactement sa pensée. Enfin, il a dit que le contribuable français ne demandait qu'à payer des impôts, à la condition qu'ils fussent simples et faciles à percevoir.

M. LINTILHAC,

- dit que, dans les déclarations du ministre, en ce qui concerne une ouverture de crédit en notre faveur

de la part de la République Argentine, le procès-verbal ne parle pas du refus opposé par le Sénat à cette mesure.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La morale à tirer de cet échange d'observations, c'est qu'un seul sténographe peut difficilement se charger du procès-verbal d'une séance de commission dont la durée est anormale. Il devrait être aidé alors par un collègue.

M. LE PRESIDENT, - J'ajoute que les procès-verbaux des séances ne doivent être communiqués individuellement aux membres de la Commission, que lorsque les Ministres ayant été entendus, la Commission sera appelée à délibérer sur leurs déclarations. (Approbation.)

( Sous les réserves des rectifications demandées, le procès-verbal de la séance du 9 est adopté.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - L'audition de M. le Ministre nous a fait connaître son état d'esprit; mais elle ne nous a rien appris sur la situation financière. Nous nous doutions bien qu'il devait être effrayé par la dette énorme dont la France est chargée. Jamais je crois, un pays ne s'est trouvé en présence de pareilles difficultés au point de vue de ses finances. Du fait de la guerre, nos moyens d'action sont réduits de moitié environ.

D'abord, en comptant les morts et les mutilés, 2 millions d'hommes ne prennent plus part à l'activité économique du pays. On peut dire que la valeur de dix classes a disparu. Ce sont, parmi les citoyens, ceux qui avaient le plus d'initiative, le plus d'entrain qui nous ont été enlevés. Nos Généraux

ont déclaré, que, dans toutes les unités, c'étaient toujours les mêmes qui s'offraient pour les missions difficiles et dangereuses. Ce sont eux qui, par conséquent, ont été surtout frappés. Voilà ce qui aggrave les difficultés de notre relèvement.

Léon SAY a fait un rapport sur un livre de Golchen relatif à la liquidation de la guerre de 1870-71. On pourra, s'y reporter avec fruit, malgré la différence de proportion entre les deux situations.

La liquidation de la dernière guerre se traduit par une dette d'autant plus inquiétante que, pour la grande part elle n'est pas consolidée, 100 milliards sont en effet exigibles d'un moment à l'autre. En outre, 60 et quelques milliards tant à terme que dans le flottant, sont dûs à l'extérieur. Mentionnons enfin les 36 milliards d'avances de la Banque de France et les 40 milliards de bons du Trésor.

La crise financière actuelle comporte un ensemble de mesures d'attente qu'il faut prendre, et que l'on a trop tardé à prendre, parce que, chaque mois qui s'écoule depuis la cessation des hostilités a aggravé la situation. On peut dire que cette période du provisoire qui continue rend de plus en plus difficile la solution du problème en face duquel nous nous trouvons.

Ce problème est complexe, et il ne concerne pas que nos finances. Si nous ne réussissons pas à rétablir l'activité économique du pays, les remèdes d'ordre purement financier ne donneront pas de résultat. Il faut que parallèlement nous puissions produire. Mais, pour produire, il nous faut d'abord des moyens de transport. Nous devons tout envisager

à la fois, ou alors nous n'entreprendrons qu'une partie seulement de la besogne.

Pour nous en tenir ici à ce que nous devons tenter pour améliorer la situation du trésor, occupons-nous du trésor, en nous efforçant d'établir un équilibre entre les recettes et les dépenses.

De cet équilibre, M. le Ministre n'a pas parlé, et si quelques-uns d'entre nous n'y avaient pas fait allusion, il n'en aurait pas été question du tout. Or, bien qu'arrivés à la moitié du mois de février, nous ne possédons que des projets déposés par le Gouvernement précédent et nous attendons que l'on nous fasse savoir s'ils sont maintenus tels quels ou s'ils seront modifiés. Nous savons seulement que l'on reculera certaines dépenses qui, en vertu du traité de paix, seront recouvrables sur l'Allemagne. On a dit que c'était une économie. La plaisanterie serait un peu forte si l'on continuait à nous tenir le même langage. On ne peut pas sérieusement prétendre que le retard d'un paiement est une économie. Quand, au lieu d'écrire 22 milliards, on met 22 milliards moins 8, elle n'est pas une économie.

Par contre, là où des économies peuvent être réalisées, c'est dans le budget ordinaire, l'activité du Gouvernement peut s'exercer à cet égard. Pendant la guerre, et depuis la guerre, beaucoup d'administrations parasites ont été créées. J'ajoute que quelques-unes d'entre elles étaient malhonnêtes et pillardes des deniers de l'Etat. Certaines de ces créations, aux affaires étrangères, à la guerre, aux régions libérées, vont-elles subsister? Certaines compressions seront-elles exercées? Aboutira-t-on à des résultats réels ou bien à des trompe-l'oeil?

Arrivons maintenant aux recettes.

En dehors des impôts existants, dont le rendement peut être amélioré, et qui s'élèvent à plus de 9 milliards, nous voyons une augmentation de 6 milliards qui proviendrait de recettes nouvelles. Il semble que, sur ce point, M. le Ministre se soit expliqué rapidement à la Chambre, au cours d'inter-  
rptions. Mais ce n'est pas à l'aide de quelques phrases adressées en passant à des députés, que nous seront fixés avec netteté. Il maintiendrait ce que l'on appelle la taxe sur le chiffre d'affaires. Nous ignorons s'il envisage les améliorations de recettes que l'on peut tirer de l'impôt sur le revenu et des successions.

Il serait possible cependant de réclamer davantage à ceux qui possèdent beaucoup. Je repassais en revue récemment les lois successives que la Grande-Bretagne a votées pour augmenter l'impôt sur le revenu qui a été ainsi plus que doublé, pour arriver jusqu'à 51 %. Nous ne trouvons pas, en France, des revenus exceptionnels comme ceux que l'on rencontre en Angleterre, où un certain lord écossais dispose annuellement de 500 millions; mais nous en voyons de 1 ou 2 millions qui doivent payer plus qu'ils le font. Jusqu'à 51 %, il y a encore de la marge, et il est possible de se rapprocher de ce taux.

J'espère que de la discussion qui va s'établir nous tirerons des indications permettant de remédier aux périls qui menacent notre trésorerie.

M. CHASTENET,

- dit qu'il ne faut pas perdre de vue que la question financière est liée à la question économique, et qu'il serait bon de s'occuper des importations et

des exportations. La balance du commerce s'est traduite, l'année dernière, par un déficit de 19 milliards. Des remèdes s'imposent: Il faut augmenter les exportations en réduisant les importations, notamment celles des objets de luxe qui sont tout à fait inutiles. Or, au contraire, on importe des vins d'Espagne et on empêche l'exportation des nôtres en Portugal et en Suisse. Des droits absolument prohibitifs devraient frapper certains produits que nous importons, car il importe absolument d'améliorer notre balance commerciale, ce dont notre change profitera.

Nous devrions avoir un étalon monétaire et réduire notre circulation de billets, car la monnaie, qui est une marchandise, subit la loi de l'offre et de la demande. Ne perdons pas de vue que le cours forcé à des limites. Pour nos transactions en France, nous disposons de 37 milliards de billets, alors que 7 suffiraient.

M. BERARD,

- dit qu'un grand nombre d'étrangers vivent chez nous, ce qui n'est pas un mal. Par contre, ils achètent sur place beaucoup d'objets de luxe que nous ne pouvons plus alors exporter.

M. CHASTENET,

- répond qu'il a surtout en vue les Français qui acquièrent des produits dont la plus grande partie pourrait être exploitée.

M. H. MICHEL,

- fait remarquer que nous sommes obligés de faire venir des vins d'Espagne, parce que nos viticulteurs trouvent plus avantageux de transformer leurs produits en eau-de-vie.

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, - appelle l'attention sur ce fait que les im-

portations se divisent en trois catégories: les matières premières, qui sont désirables; les produits alimentaires, qui sont nécessaires; enfin les objets de luxe, sur lesquels le regard doit se porter. Pour ceux-ci, il ne faut intervenir qu'avec précaution, car certains sont exportés après avoir passé par les mains de nos industriels.

M. LINTILHAC,

- plaide en faveur de l'économie, qui a été forcément oubliée pendant les hostilités, ainsi que le faisait remarquer M. CLEMENCEAU dans cette réflexion: " On ne peut pas faire la guerre sans gaspiller." Il est certain que les organismes de défense nationale sont devenus des organismes de dépense nationale. Le gaspillage ne peut continuer.

M. le Ministre a déclaré qu'il prenait en charge toutes les recettes de son prédécesseur, sauf la taxe sur l'accroissement de richesse. Ne pourrait-il pas, à ce point de vue, au lieu de propos rompus, nous apporter le tableau des chiffres sur lesquels il compte ?

M. RIBOT,

- dit qu'en ce qui concerne les changes, le meilleur remède sera dans leur exagération qui gêne nos achats à l'extérieur tout en favorisant nos exportations. Le Gouvernement a pris l'initiative de faire entrer chez nous beaucoup de viande. Cela produit bonne impression sur l'opinion publique; mais il en résulte que nous en consommons beaucoup plus qu'avant la guerre. La difficulté de s'en procurer améliorera peut-être la situation.

Nous nous trouvons en face de la nécessité d'impôts nouveaux qui vont se répercuter sur le prix de la vie. Nous devons, en outre, réduire nos

importations. Il en résultera vraisemblablement des difficultés politiques et sociales.

L'Angleterre se trouve dans une situation meilleure que la nôtre, parce que son territoire n'a pas été ravagé. En outre, elle n'a pas trois budgets, mais un seul, et elle ne crée plus d'impôts que pour la liquidation du passé.

Quant à nous, nous risquons de dépenser au moins 50 milliards cette année, si nous persévérons dans la voie où nous sommes engagés. Pouvons-nous continuer d'emprunter 30 milliards par an ?

C'est impossible; nous courons à une catastrophe. Nous ne devrions recourir à l'emprunt qu'en reconstituant dans des limites raisonnables, car l'Allemagne ne remboursera peut-être pas la totalité de ce qu'elle nous doit.

Notre programme devrait être de procéder à la reconstitution et de diminuer la dette flottante.

Pour cela, il faut réduire les dépenses. Notre budget de la guerre reste énorme, parce que notre politique est sans limites, notamment en Orient et en Asie Mineure. Quant aux pensions, nous ne pouvons pas y toucher.

En un mot, il ne faut recourir à l'emprunt que pour les reconstitutions indispensables et la consolidation de la dette flottante; il faut réduire le prêt de la Banque de France, puis recourir à des impôts très généraux. Par ces derniers mots je veux dire que les salaires doivent payer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Sauf à élever le minimum déduit qui est très faible.

M. RIBOT, - répond qu'il est de cet avis, et que le pourcentage

devrait être le même pour tous les salaires, avec une super-taxe au-dessus d'un certain chiffre. En Amérique, cette super-taxe va jusqu'à 70 %.

Il faudrait appliquer l'impôt sur le revenu, qui a mal débuté. L'administration des contributions directes ne peut suffire à cette tâche, car elle ne connaît que les vieilles contributions. Il faudrait des contrôleurs-adjoints, car on ne peut rien attendre du système des surnuméraires auxquels on offre des salaires insuffisants. Certains agents devraient recevoir les déclarations, et d'autres devraient vérifier celles-ci.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il ne peut être question bien entendu, de revenir au système des quatre contributions directes qui était injuste et inique. Le loyer ne constituait pas une base certaine pour l'évaluation des ressources de l'assujetti.

Nous sommes loin d'avoir porté notre effort, au maximum.

Ainsi, pour parler des valeurs mobilières, nous en sommes encore à 5 p. 100, alors que, dans d'autres pays, on paie de 12 à 15 p.100.

M. TOURON,

- estime que l'on peut tirer plus des cédules que de la super-taxe.

M. RIBOT,

- déclare que nous devons donner au monde entier l'impression que nous nous aidons nous-mêmes.

M. DE SELVES,

- rappelle que, pendant la guerre, la commission de l'armée n'a pas hésité à sortir de ses attributions pour imposer certaines mesures au Gouvernement. Ne faut-il pas agir de même en ce moment ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Hier, il y avait le péril de la mort;

aujourd'hui il y a celui de la ruine.

M. BERTHELOT,

- dit que précisément il va proposer deux projets de résolution.

Remarquons deux faits entre lesquels existe une certaine solidarité: la dépréciation de la monnaie se traduit par une hausse générale des prix; la dette publique est exagérée par rapport au total des fortunes privées.

La dépréciation de la monnaie se traduit sous une triple forme; diminution du pouvoir d'achat qui provoque la vie chère; diminution de la valeur de la monnaie qui amène la crise du change; crise monétaire qui abaisse la valeur du papier-monnaie par rapport à l'or étalon monétaire. La vie chère est une rupture d'équilibre entre la production et la consommation; la crise des changes est une rupture d'équilibre entre les importations et les exportations; la crise monétaire est une rupture d'équilibre entre la valeur nominale du papier et la réserve d'or qui doit représenter celle-ci.

La crise monétaire s'est manifestée en août 1919, lorsque l'Angleterre a rétabli le marché libre de l'or. Aux Etats-Unis, il n'y a pas crise de la monnaie d'or, mais crise de la vie chère, et le dollar a perdu 42 cents de son pouvoir d'achat.

En France, le franc vaut environ 36 centimes par rapport à 1914.

M. le Président du Conseil a dit que, pour relever notre situation, il fallait consommer moins et produire davantage. Un gouvernement n'est plus un pouvoir spirituel, et il ne peut agir que sur les dépenses se trouvant sous sa dépendance directe. On le verrait aussi avec plaisir renoncer aux pro-

ductions d'Etat qui entraînent des pertes.

Cette crise nous laisse dans l'incertitude, parce que, si elle augmente, l'Etat devra rémunérer davantage ceux qu'il emploie.

En ce qui touche la crise des changes, elle s'est déclanchée à partir du milieu de l'année dernière. Jusque là, pour compenser l'excédent de nos importations, nous avons pu compter sur l'aliénation de notre portefeuille étranger, sur des emprunts à l'étranger, enfin sur les dépenses faites en France par les armées anglaise et américaine.

Cette crise est un fait matériel. Aussi, contrairement à ce que croient beaucoup de gens, une intervention américaine ou anglaise dans ce domaine ne serait qu'un expédient temporaire, et ne pourrait pas amener une amélioration durable de notre situation cambiste. Un effet permanent ne serait obtenu qu'avec une emprise que nous ne pourrions admettre.

Certains pensent que, dans cette crise du change, il y a une crise de confiance. C'est une illusion. Actuellement la monnaie anglaise a perdu 30 p. 100 par rapport à la monnaie espagnole. Or, personne ne pensera que l'avenir financier de l'Angleterre inspire moins de confiance que celui de l'Espagne. On pourrait faire la même réflexion toujours en ce qui concerne l'Angleterre et son dominion le Canada, le change restant actuellement favorable à celui-ci.

Le fond de la question est celui-ci: quand on achète un produit étranger, il faut, pour le payer, se procurer de la monnaie étrangère avec de la monnaie française. De son côté l'acheteur

étranger doit se procurer de la monnaie française.

Un vendeur étranger peut conserver sa créance sur la France à l'état de dette flottante pour celle-ci; mais aucun pays ne pourrait conserver un nombre considérable de traites renouvelées sur nous. Ce nombre a des limites. S'il existe une monnaie internationale, c'est l'anglaise ou l'américaine, mais pas la nôtre.

L'acheteur de papier d'un pays étranger peut acquérir soit des créances sur cet Etat, soit des propriétés. C'est la forme moderne de la conquête. Ainsi les neutres ont été les grands bénéficiaires économiques de la guerre, en Allemagne. La confiance n'intervient que pour l'achat de rentes sur l'Etat.

Remarquons enfin qu'un change instable ne favorise pas l'acquisition de marchandises par l'étranger.

Il y a relation entre la crise du change et la crise monétaire. Si jamais le franc revient à la parité du dollar, il faudra que le premier monte et que le second baisse au point de ne plus valoir 1 gramme et demi d'or. La crise monétaire est un phénomène plus profond que la crise du change.

Le prix de l'or a augmenté en raison de la hausse générale des prix, et sa hausse est inévitable dès que la liberté complète du commerce de ce métal sera rétablie. Sa production est en baisse et les industries de luxe en réclament de plus en plus. Par conséquent, est artificielle la situation des pays qui, comme les Etats-Unis, la Hollande et la Suisse, sont détenteurs de la plus grande partie de l'or monnayé.

Pour l'or comme pour le charbon, les An-

glais pratiquent une politique audacieuse: ils favorisent leurs nationaux. Ils frappent de l'or acheté à 33 p.100 au-dessous du cours du marché libre de Londres. Ils espèrent ainsi rétablir leur circulation monétaire.

En ce qui concerne l'argent, tous les pays dont la monnaie reste saine ont envisagé la réduction du titre de leurs pièces divisionnaires. Il est déconcertant de voir que nous continuons à inscrire 1 fr sur un lingot de métal qui vaut 2Fr25.

On peut maintenant se demander s'il est en notre pouvoir de ramener notre billet de banque au pair, et si ce résultat est désirable.

Si la monnaie française remontait de la quantité perdue, on aboutirait peut être à une catastrophe, à cause de l'exagération de la dette publique, par rapport à la fortune totale de la France.

Avant la guerre, cette fortune totale a été évaluée à 300 milliards. On peut dire que maintenant la dette de l'Etat dépasse les deux tiers de cette valeur et que celle-ci a subi une diminution. Par contre, notre monnaie, en baissant, a allégé en même temps le poids de la dette publique.

Les impôts vont s'adresser à la fortune acquise notamment. Mais celle-ci, représentée par des biens matériels ou des valeurs à revenu, a subi des pertes. Il serait donc dangereux de trop la frapper. Voilà ce qui, je crois, s'oppose surtout à un impôt sur le capital.

Il est peu probable que le prochain emprunt constitue un véritable succès, car il recueillera peu d'argent frais.

Je conclus.

Ne confondons pas les dépenses pour la reconstitution des régions libérées avec les autres, car il n'est pas logique de transformer cette dette de l'Allemagne en dette intérieure. En outre, quand nous dépensons 10 milliards pour ces régions, le franc valant 36 centimes, il ne faut pas perdre de vue que celui-ci aura remonté lorsque les Allemands, nous rembourseront, ce qui diminuerait notre remboursement. C'est un détail à considérer pour l'établissement de notre comptabilité. Le premier projet des résolutions dont je parlais est relatif à ce sujet. Le voici :

" Les dépenses de restauration des régions libérées, et généralement toutes dépenses recouvrables sur les paiements à venir, seront portées à un compte spécial, non annuel, complètement distinct du budget. Il y aurait lieu de rechercher, d'accord avec nos alliés, les moyens d'établir la comptabilité de ce compte, en or, et de l'alimenter dès l'année 1920 par une opération fondée sur la dette de l'Allemagne."

Je crois qu'il serait bon que notre commission se mît d'accord avec celle de la Chambre sur ce sujet.

Mon second projet de résolution est relatif aux ressources à créer. Ordinairement on vote les dépenses avant les impôts. Eh bien! je crois qu'exceptionnellement il serait raisonnable de commencer par voter les ressources.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je crois savoir que la Commission des finances de la Chambre attend pour être couverte, les propositions du Gouvernement, au sujet des impôts à créer.

M. LE PRESIDENT.

- M. le Rapporteur Général et moi avions déjà eu la pensée de nous mettre en rapport avec le bureau de la commission des finances de la Chambre, en vue d'une action concordante.

M. DUBOST,

- dit que, pour les régions libérées, nous devons nous conformer au traité de paix. D'après celui-ci, l'Allemagne doit payer, pour la totalité des réparations et des pensions, 300 milliards, sur lesquels la France recevra 170 milliards. Nous devrions entamer des négociations à ce sujet avec l'Allemagne.

Sur la seconde proposition de M. BERTHELOT, il faut faire remarquer qu'il n'est pas possible de réclamer aux contribuables la totalité de ce qui est nécessaire.

M. PERCHOT,

- déclare qu'il faut, en effet, porter notre attention sur la balance commerciale, nous restreindre. Le Gouvernement s'occupe de réglementer l'achat des devises étrangères; mais on peut se demander s'il emploie de bons moyens.

En ce qui concerne l'insuccès de notre récent emprunt à Londres, il ne faut pas parler de l'insuffisance de nos impôts. On n'a pas voulu, au ministère des finances, consentir à payer des intérêts trop élevés, allant au dessus de 7p.100.

En ce qui concerne nos dépenses pour le compte de l'Allemagne, il serait utile de s'entendre avec nos alliés, afin que nos ennemis tiennent leurs engagements.

En ce qui concerne l'équilibre de nos recettes et de nos dépenses, des mesures s'imposent, une notamment: celle de faire payer un impôt sur les salaires. On devrait aussi activer la rentrée

de ce qui est dû pour les impôts de guerre.

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, - dit qu'il approuve la plupart des idées exprimées par M. BERTHELOT, mais pas toutes. Si les phénomènes de la dépréciation de monnaie et des changes ne peuvent pas être analysés, on les constate néanmoins. La dépréciation formidable du rouble et du mark est due à l'exagération du papier-monnaie en Russie et en Allemagne.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Le manque de confiance dans ces deux pays entre aussi pour quelque chose dans le phénomène.

M. BERTHELOT, - objecte que l'Angleterre a peu de papier-monnaie.

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, - répond qu'elle en a beaucoup par rapport aux Etats-Unis.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Le mark est plus déprécié que le franc, parce que l'Allemagne est vaincue, et parce que l'on a plus de confiance dans notre relèvement.

En ce qui concerne la circulation monétaire des deux pays, elle est sensiblement égale par rapport à la population.

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, - dit que l'Angleterre estime que la livre sterling reprendra sa valeur en or. Chez nous, si les charges sont allégées, si l'on met un terme à l'exagération de la monnaie fiduciaire, le franc se rapprochera de plus en plus de son ancienne valeur. C'est l'idéal qui doit dominer notre politique économique.

En ce qui concerne la frappe de la monnaie divisionnaire d'argent, je suis d'accord avec M. BERTHELOT.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je partage complètement les espérances de

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY en ce qui concerne notre franc.

Je regrette que les questions soulevées par M. BERTHELOT soient si nombreuses que l'on ne puisse actuellement ouvrir une discussion sur elles; mais nous les reprendrons ultérieurement.

Je tiens cependant à dire dès maintenant quelques mots sur l'appauvrissement de la France. Il est évident que l'Etat voit son patrimoine submergé; mais ce qu'il doit à ses citoyens ne l'appauvrit pas réellement. Son appauvrissement vrai se chiffre par sa dette extérieure et aussi par la disparition de la plus grande partie de bonnes créances sur l'étranger qui ont déjà été réalisées. Il ne nous reste plus que les valeurs dépréciées, comme les fonds russes. On peut évaluer cet appauvrissement de la France vis-à-vis de l'extérieur à une centaine de milliards. Il faut y ajouter ce que nous coûte la balance commerciale; mais ici on ne peut arriver à une valeur absolue. Je m'en suis rendu compte après avoir étudié avec beaucoup d'attention tous les éléments du problème.

Je crois pouvoir résumer ainsi les conclusions à tirer de l'intervention de M. BERTHELOT :

" 1° - Que le Gouvernement fasse connaître sans retard ses propositions de dépenses, et les économies réelles qu'il compte réaliser.

" 2° - Qu'il fasse également connaître ses propositions sur l'accroissement des recettes afin d'arriver à l'équilibre budgétaire.

" 3° - Que la Commission des Finances du Sénat s'entende avec la Commission des Finances de la Chambre, de manière que leurs travaux soient

menés parallèlement pour l'étude du budget prochain."  
(Approbation).

M. LE PRESIDENT.

- Votre bureau fera le nécessaire pour se conformer au vote que vous venez d'émettre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Quant au premier projet de résolution de M. BERTHELOT, il concerne l'application du traité de paix.

( M. le Rapporteur Général donne lecture de l'art. 233 de ce traité et de l'annexe n°2, et dit que les résolutions à prendre devront se conformer à ces textes.)

M. BERTHELOT,

- fait remarquer que nous obtiendrons plus facilement l'appui financier de nos alliés si l'acompte à recevoir de l'Allemagne est complètement limité à la restauration des régions libérées. Ces dépenses devraient figurer en or dans la comptabilité.

M. LE PRESIDENT.

- Pour nous donner le temps d'étudier la proposition de M. BERTHELOT, nous la renverrons, si vous le voulez bien, à une séance ultérieure.

(Adhésion.)

Je rappelle que toute demande de réparation doit être présentée à la Commission des réparations au plus tard le 1er mai 1921, qu'il s'agisse de dommages personnels ou matériels. C'est une échéance au-delà de laquelle les réclamations des sinistrés seraient forcloses.

En fait, malgré l'engagement de principe de l'Allemagne de payer la réparation des dommages qu'elle est tenue de verser, il est à craindre qu'elle ne verse que deux des trois premières tranches à la commission des réparations, la troisième tranche de

